



Résolution de l'Eurodistrict SaarMoselle concernant le projet d'extension du « Fashion Outlet Center » de Zweibrücken

Adoptée le 10 mars 2025 à Sarreguemines par le Comité Directeur de l'Eurodistrict SaarMoselle.

Préambule

C'est avec préoccupation que l'Eurodistrict SaarMoselle a pris connaissance de la décision favorable à l'extension du « Fashion Outlet Center (FOC) » de Zweibrücken. Celle-ci prévoit une extension de la surface de vente actuelle de 21.000 m² à 29.500 m². Le FOC étant d'ores et déjà le plus grand outlet center de mode d'Europe, cette extension aura des répercussions sur le commerce dans les centres-villes de l'Eurodistrict SaarMoselle, tant sur le versant allemand que sur le versant français.

En effet, le Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurodistrict SaarMoselle, formé par 5 communautés d'agglomération et de communes françaises et le Regionalverband Saarbrücken (y compris la capitale du Land, Sarrebruck) rassemble 126 communes des deux côtés de la frontière et une large majorité d'entre elles sont incluses dans la zone de chalandise du FOC de Zweibrücken. Dans un contexte global de ralentissement de la croissance économique, les élus du territoire s'inquiètent des répercussions économiques locales.

Postulat :

1) Impact négatif sur le bassin de vie SaarMoselle

Une analyse approfondie des effets dans la zone de chalandise directe du FOC s'impose, notamment en ce qui concerne la perte du pouvoir d'achat et la perte de fréquentation des centres-villes.

2) Contradiction avec les programmes de développement économique destinés à redonner de l'attractivité et du dynamisme dans les centres-villes

Alors que sur le versant français les plans nationaux tels que « Action cœur de ville » ou encore « Petites villes de demain » entendent favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville et à redynamiser les centres-villes, et que le Regionalverband Saarbrücken et la Ville de Sarrebruck entendent soutenir le commerce de détail et le développement économique de leurs centres-villes à travers des projets tels que « Zukunftskonzept für den Handel im Saarland 2030 », l'extension du FOC affaiblira le développement des zones centrales de services et de commerces et va à l'encontre des mesures de rééquilibrage envisagées dans ces programmes nationaux.

3) Absence de concertation transfrontalière

L'intégration des villes du versant français dans la procédure d'aménagement du territoire réalisée pour l'extension du FOC est essentielle. Une telle démarche permettrait de prendre en compte l'ensemble des besoins des communes, d'assurer une cohérence dans le développement urbain et de minimiser les impacts négatifs. L'implication de toutes les parties concernées dans le processus favorise une meilleure planification des infrastructures et des services et permet de renforcer le dialogue transfrontalier.

Propositions de l'Eurodistrict SaarMoselle :

1. Procéder à un examen plus approfondi sur la zone de chalandise transfrontalière

Une connaissance solide des périmètres de chalandise aiderait à anticiper les évolutions et à construire de nouvelles coopérations.

2. Considérer la place des territoires voisins dans la planification

L'Eurodistrict SaarMoselle soutient le développement des commerces de détails et les centres-villes dans le bassin de vie transfrontalier. Des centres urbains dynamiques et attractifs, intégrés dans un réseau de centres hiérarchisés, sont cruciaux pour la visibilité et l'influence des diverses communes ainsi que de la région transfrontalière.

3. Développer une concertation transfrontalière systématique dans le cadre de l'aménagement du territoire

En ce sens l'Eurodistrict SaarMoselle s'est fixé comme objectif important, dans sa Stratégie Territoriale SaarMoselle 2027, d'élaborer un projet de territoire transfrontalier qui doit permettre de mieux coordonner les politiques d'aménagement du territoire et de planification, ainsi que de développer les connaissances réciproques de manière transfrontalière. Le projet Interreg PRISMA « Projet d'aménagement d'information et d'observation pour un projet d'agglomération SaarMoselle » vise à répondre à ces problématiques, en permettant de structurer cette coopération de manière pérenne. Des outils sur mesure pour le territoire seront élaborés avec pour objectif une meilleure compréhension mutuelle de l'aménagement du territoire.

Conclusion

L'Eurodistrict SaarMoselle souhaite contribuer activement au renforcement des centres-villes grâce à un positionnement commun et des initiatives stratégiques.

L'extension prévue du FOC de Zweibrücken représente un sérieux défi pour les centres-villes de la région. C'est pourquoi les élus de l'Eurodistrict SaarMoselle se prononcent défavorablement sur ce projet d'extension du FOC de Zweibrücken.

Résolution adoptée par le Comité Directeur de l'Eurodistrict SaarMoselle le 10 mars 2025.